Commune de Villers-en-Cauchies

BULLETIN MUNICIPAL
Printemps-été 2019

SOMMAIRE

N° de page :

1. LE MOT DU MAIRE 3
2. BUDGETS 3
3. INVESTISSEMENTS 2019 6
   3.1 École : travaux de rénovation de l'ancien bâtiment 6
   3.2 Assainissement : reprofilage de l'exutoire du « vert fossé » 6
   3.3 Réalisation d'une double écluse rue d'Avesnes-le-sec 7
   3.4 Accueil périscolaire : modernisation et mise en conformité du site 8
   3.5 Site « mairie » : création de toilettes publiques 8
   3.6 Église : remplacement des verrières du clocher 9
   3.7 Réseaux : rénovation de l'éclairage public 10
   3.8 Matériel : achat d'une tondeuse 10
4. TRAVAUX ET AUTRES OPERATIONS 2018-début 2019 11
   4.1 Accueil périscolaire : modernisation de la gestion de la cantine et de la garderie 11
   4.2 Sécurité : création d'allées piétonnières 11
   4.3 Site « mairie » : rejointoiement du local carburant 13
   4.4 Site « mairie » : rejointoiement du local colombophile 13
   4.5 Église : travaux d'électricité 14
   4.6 Création d'un second terrain de pétanque 14
   4.7 Rénovation urbaine : remise en état d'un logement communal (rue Jules Guesde) 14
   4.8 Sécurité : demande d'un radar fixe automatique 15
5. TÉLÉCOMMUNICATIONS 15
   5.1 Téléphonie mobile 15
   5.2 Haut débit internet 15
6. CADRE DE VIE 16
   6.1 Opération « Nettoyons la nature » 16
   6.2 Installation de poubelles 16
   6.3 Nettoyage du dépôt communal 17
   6.4 Fleurissement de la commune 17
7. MANIFESTATIONS 2019 18
   7.1 Sortie des Aînés 18
   7.2 Vacances de neige 18
   7.3 Repas des Aînés 18
   7.4 Loto 19
   7.5 Chasse aux œufs de Pâques 19
   7.6 Concert de printemps 19
   7.7 1er mai - fête du travail 20
   7.8 8 mai - commémoration de la victoire de 1945 20
   7.9 Fête des mères 20
   7.10 Parcours du cœur 21
   7.11 Concert d'été 21
   7.12 1ère ducasse : programme 21
8. DÉLIBÉRATIONS 22
9. MÉDIATHÈQUE 23
10. PERSONNEL COMMUNAL 23
11. ASSOCIATIONS 24
   11.1 Mise à disposition des salles communales 24
   11.2 Subventions 2019 24
12. ÉTAT CIVIL 2018 25
13. INFORMATIONS DIVERSES 26
   13.1 Don du sang 26
   13.2 Taille des haies 26
   13.3 Démarchage à domicile 26
   13.4 Le chèque énergie 26
   13.5 Recensement militaire 27
   13.6 Conciliateur de Justice 27
   13.7 Élections européennes 28

1. LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, Chers(ères) Villersois(es),

Des travaux dans la commune en 2019,

De nombreux travaux dans la commune prévus et parfois même réalisés !

Certains s'en émeuvent, d'autres s'en alarment même et alimentent des polémiques pour le moins inutiles.

Mais les finances se portent bien grâce à une gestion rigoureuse de tous les instants et les besoins sont encore nombreux : voirie, réseaux, bâtiments, …

Alors pourquoi pas ?

Mieux entretenir le parc immobilier communal (école, accueil périscolaire, salle de réception,…), **renforcer la sécurité en agglomération et aux abords** (installation d'une double écluse dans la rue d'Avesnes-le-Sec, création de cheminements piétonniers, déploiement de la vidéo-tranquillité,…), **améliorer les services publics** (création d'une agence postale communale, modernisation de la gestion de la cantine et de la garderie, réorganisation du service administratif de la mairie,…), **sont autant de défis que la Municipalité tente de relever, depuis des années, en modérant la fiscalité locale et en évitant la folie des grandeurs.**

Notre priorité, c'est votre bien-être, le vôtre mais aussi celui de vos enfants et petits-enfants encore dans la commune ou susceptibles d'y revenir.

Cette ambition ne nous a jamais quittés et elle n'est pas prête de s'éteindre.

C'est donc avec la plus grande détermination que nous continuerons à investir dans l'avenir et ce jusqu'à la fin de la mandature.

Pascal DUEZ

2. BUDGETS

Les élus de Villers-en-Cauchies ont voté, le 10 avril dernier, le budget 2019 de la commune. Les investissements, qui contribuent à améliorer le village, se poursuivent, dans une situation générale difficile mais maitrisée.

Le budget 2019 s'inscrit dans un contexte de retour (provisoire ?) à la stabilité des dotations de l'État, après des baisses significatives ces dernières années (moins 17% de dotations entre 2011 et 2017 !).

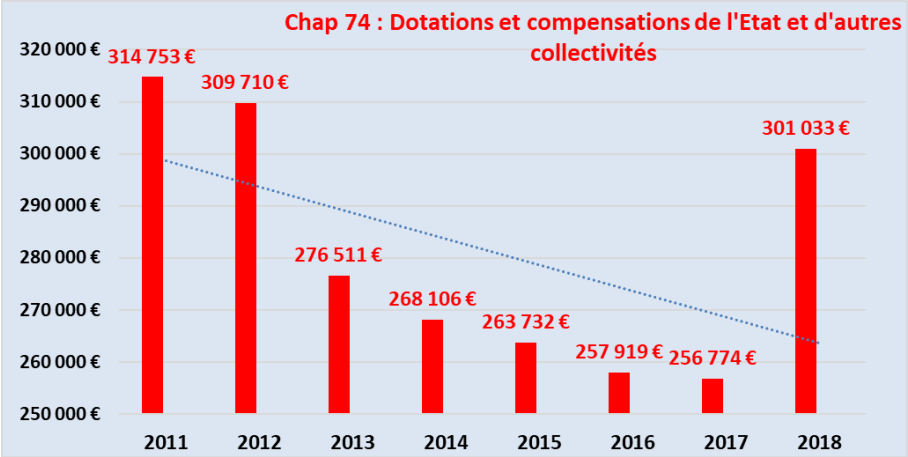

Ces baisses importantes avaient obligé les élus à prendre des décisions courageuses afin de réaliser d'importantes économies en dépenses de fonctionnement, comme bon nombre d'autres municipalités, information largement relayée par la presse.

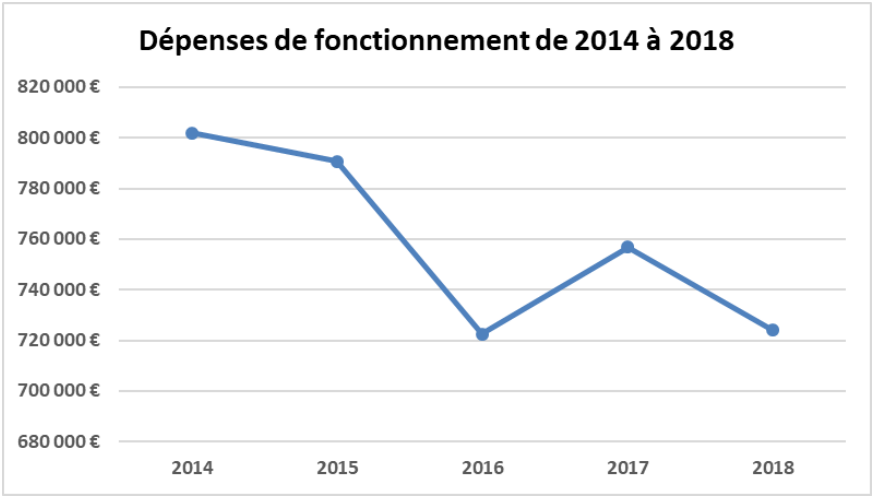

L'endettement est également maîtrisé avec la charge et la dette financière en forte baisse, ci-dessous sa représentation graphique issue du document de valorisation financière et fiscale 2018 du trésor public.

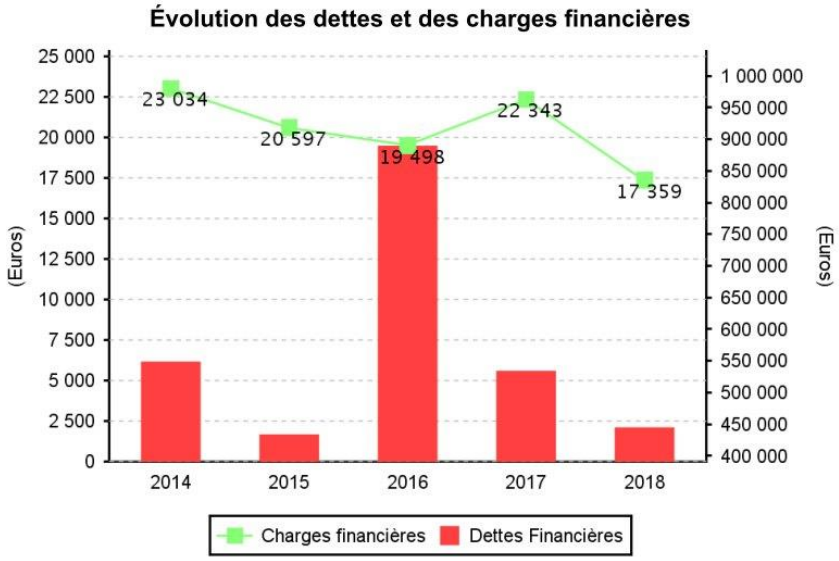

Cet exercice est également marqué par un très bon résultat de clôture (+ 323 711 €) dû à un effet ciseau de diminution des dépenses et d'augmentation des recettes. Ce résultat est ventilé entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

C'est dans ce contexte que les élus ont établi un budget 2019 **volontariste et maîtrisé**, marqué par un programme d'investissement important et le gel pour la quatrième année consécutive de ses taux de fiscalité.

L'un des principes fondamentaux est de réaliser les travaux qui sont susceptibles d'être subventionnés dans le cadre des politiques menées par les différents partenaires que sont l'État, le Département, la Communauté d'Agglomération, la Région, l'Europe, etc.
Le graphique ci-dessous reprend le programme d'investissement prévu, il ne s'agit que d'une prévision de montants qui sont estimés le plus précisément possible (devis ou études), mais soumis à variation.

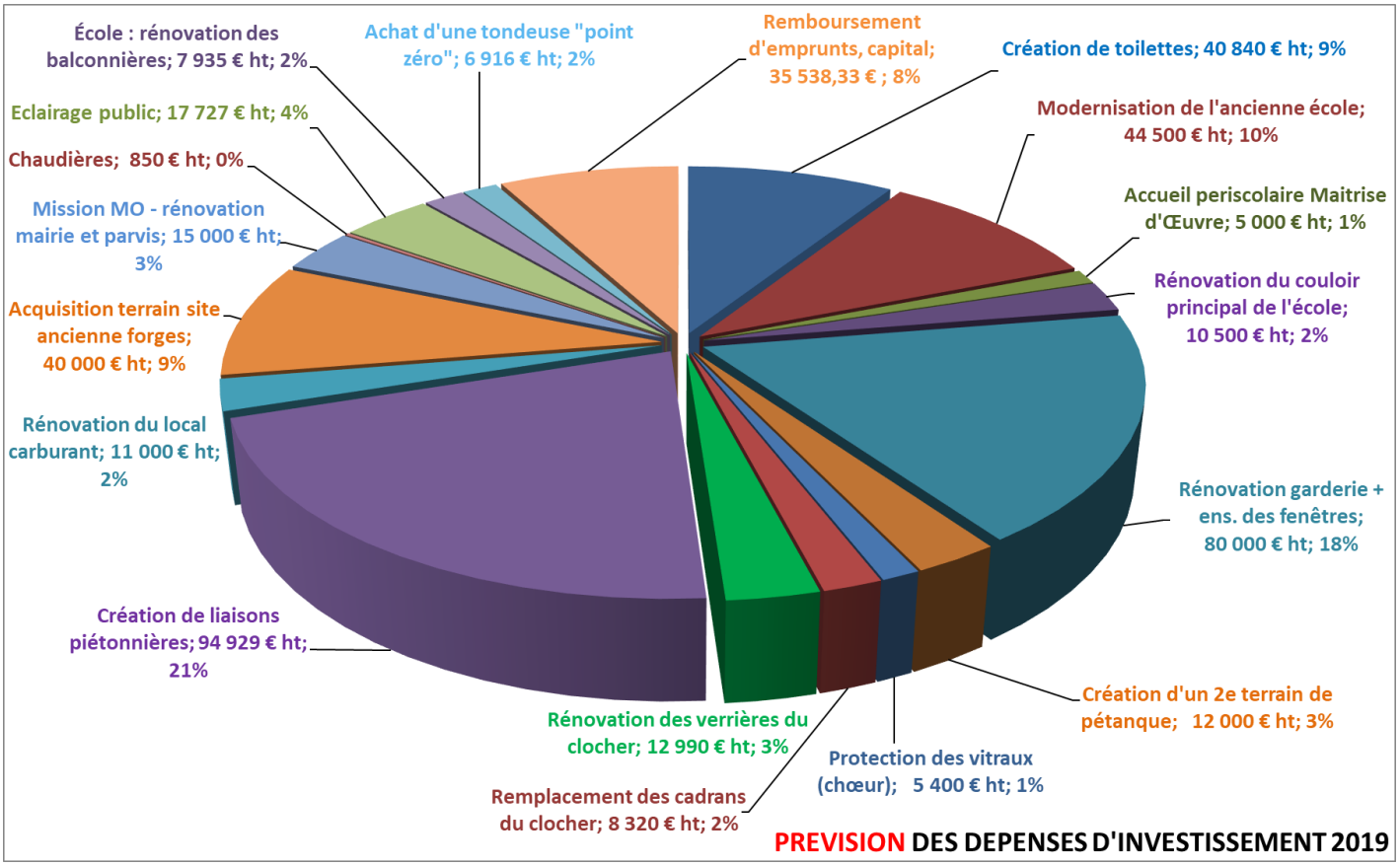

Le graphique ci-dessous reprend les prévisions de recettes d'investissement.

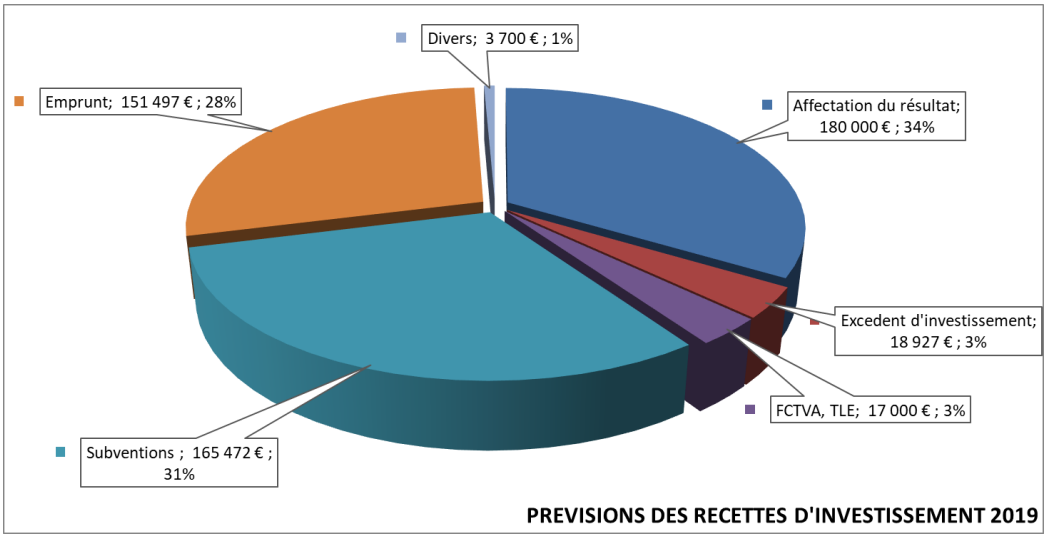

3. INVESTISSEMENTS 2019

Outre la création de chemins piétonniers et d'un second terrain de pétanque qui ont fait l'objet de travaux il y a peu, au titre de l'année 2019, la Municipalité a prévu d'autres investissements qui profiteront directement aux Villersois(es).

3.1 École : travaux de rénovation de l'ancien bâtiment

La réhabilitation de l'école Marie Curie suit son cours. Bien des aménagements ont été effectués ces dernières années (plus d'un million d'euros d'investissements) et notamment, en 2017-2018, la mise en accessibilité des locaux.
En 2019, il est prévu, en cas d'obtention des subventions demandées, de poursuivre les travaux dans le bâtiment scolaire le plus ancien : dans la classe des Maternels petite section, dans l'espace « toilettes » attenant ainsi que dans le couloir d'accès principal.
Par ailleurs, un bureau de direction plus spacieux et plus fonctionnel sera créé, notamment pour assurer la confidentialité des entretiens entre parents et enseignants. A l'extérieur, les jardinières seront complètement rénovées. Montant des travaux : 50 000 € ht, Balconnières : 7 935 € ht.

3.2 Assainissement : reprofilage de l'exutoire du « vert fossé »

Les eaux vannes et usées de la commune sont envoyées vers la station d'épuration de Saint-Aubert. Les eaux pluviales sont rejetées dans la nature, à la périphérie du village où elles sont traitées par lagunage au niveau du « vert fossé ».

Avant d'y arriver, elles passent par un exutoire implanté à la jonction des rues Louise Thuliez et Joliot-Curie. A cet endroit, la stagnation résiduelle des eaux provoque, depuis de nombreuses années, des nuisances olfactives qui pénalisent les riverains lors des fortes chaleurs.

Consciente du problème, la Municipalité a réuni progressivement les moyens financiers nécessaires pour intervenir en 2019.

Après mise en concurrence, l'entreprise DESCAMPS TP a décroché le marché de travaux qui se compose d'un reprofilage de l'exutoire du « vert fossé » sur une distance de 100 m et le curage sur la totalité, soit 170 m, avec l'objectif de mettre fin aux désagréments olfactifs, de réduire les risques d'inondation et de protéger le chemin de l'arbriselle dont l'un des accotements s'érodaient dangereusement. Montant des travaux : 90 000 € ht.

3.3 Réalisation d'une double écluse rue d'Avesnes-le-sec

Dans le cadre d'une politique globale de réduction des vitesses, et après une phase de test de plusieurs mois, l'implantation définitive d'une double écluse rue d'Avesnes-le-sec a été réalisée.

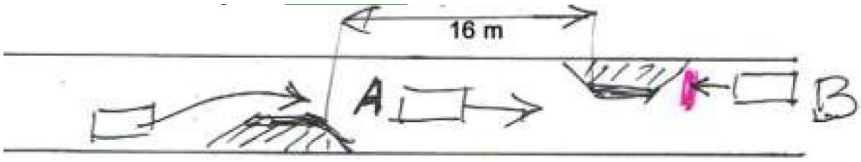

L'écluse double est le MEILLEUR dispositif pour modérer la vitesse car si le trafic est faible (exemple la nuit ou le dimanche), la déflexion de trajectoire fait ralentir, et s'il y a beaucoup de trafic, la présence d'une voiture venant en face oblige à s'arrêter.

3.4 Accueil périscolaire : modernisation et mise en conformité du site

Depuis 2008, la Municipalité porte une attention particulière à l'accueil périscolaire qui rend bien des services à la population. En 2010-2011, des travaux ont permis de créer un restaurant scolaire moderne et très fonctionnel.
Faute d'argent, il n'avait pas été possible de rénover l'ensemble du site et notamment la garderie qui est opérationnelle mais bien vieillotte. Le moment est donc venu de prévoir, en 2019, sa modernisation complète ainsi que le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. Des demandes de subvention ont été engagées à cet effet. Montant des travaux : 80 000 € ht.

3.5 Site « mairie » : création de toilettes publiques

Depuis leur création, la mairie, la médiathèque, les ateliers municipaux et le local colombophile ne disposent pas de toilettes. Cet équipement fait cruellement défaut et gêne le fonctionnement des services publics. Aussi, la Municipalité a-t-elle décidé d'en créer en lieu et place d'un local désaffecté situé dans la cour de la mairie. En avril dernier, des dossiers de demande de subventions ont été montés pour mener à bien ce projet et n'ont pas encore reçu d'avis favorable à ce jour.
Montant des travaux : 37 840 € ht.
Esquisse projet

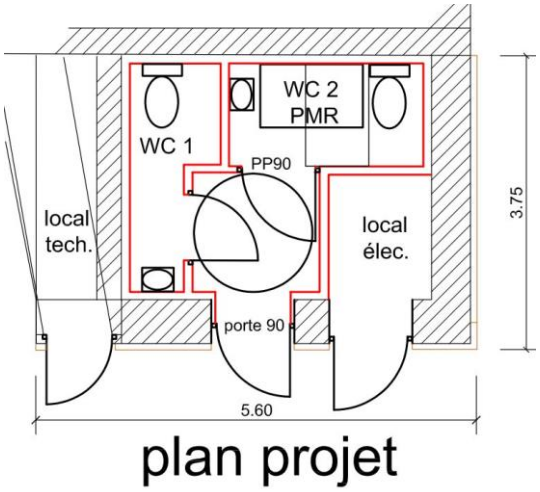

plan projet

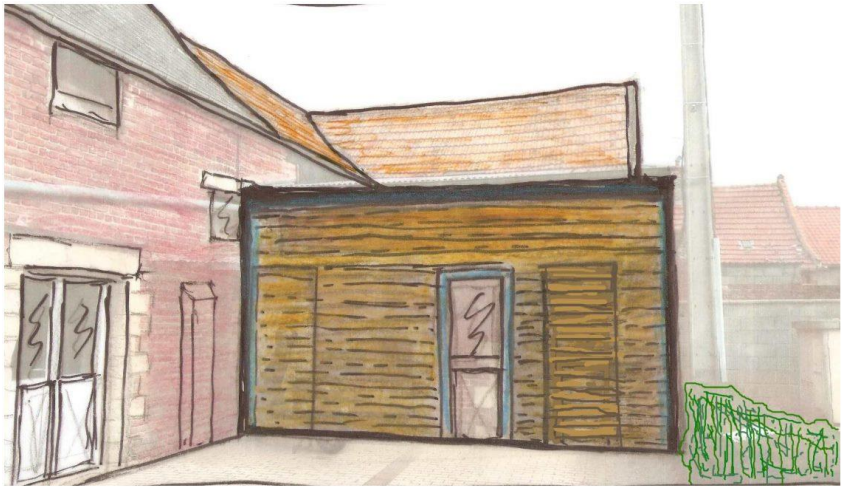

3.6 Église : remplacement des verrières du clocher

L'église est un bâtiment communal que la Municipalité a obligation d'entretenir. Une nouvelle tranche de travaux est prévue en 2019. Afin de réduire les risques d'accident, il s'agira de remplacer les neuf verrières du clocher dont la vétusté n'a échappé à personne. La Municipalité a fait appel à la société VILLERS BOIS pour effectuer la prestation. La commande a été passée et le chantier s'ouvrira dans le courant du mois de septembre. Montant des travaux : 12 989.92 € ht.

3.7 Réseaux : rénovation de l'éclairage public

Installé en 1965, l'éclairage public est globalement très vétuste. La Municipalité s'est emparée du problème, depuis quelques années déjà, pour réduire le gaspillage énergétique, alléger les frais de maintenance, réduire la pollution lumineuse et protéger la planète. Depuis 2013, 47 lampadaires défectueux et énergivores ont été remplacés dans les rues Gambetta, Verdun et Zola. En 2019, le programme de remplacement de lanternes va concerner, tour à tour, les rues de Cambrai, Pasteur, Saulzoir et Joliot-Curie. 45 lanternes vont être remplacées pour un montant total de 17 727.85 € ht. Un dossier de demande de subvention a été monté pour mener à bien ce projet. Ci-dessus le modèle de lampes choisies.

3.8 Matériel : achat d'une tondeuse

Acheté il y a plus de vingt ans et réparé à de multiples reprises, le petit tracteur-tondeuse ISEKI était trop vétuste. La Municipalité a fait le choix de le remplacer et d'investir dans un nouvel équipement de marque John DEERE pour un montant de 6 916 € ht. La Z540R est une tondeuse autoportée à rayon de braquage zéro. Elle dispose d'un châssis solide, de nombreux espaces de stockage dédiés et surtout d'un plateau de coupe de 122 cm couplée au moteur bicylindre de 22,4 chevaux qui permet de venir à bout des plus importants volumes d'herbe. Constitué d'un petit nombre d'agents, le service technique avait impérativement besoin d'un matériel performant pour assurer les nombreuses tontes un peu partout dans le village.

4. TRAVAUX ET AUTRES OPERATIONS 2018-début 2019

4.1 Accueil périscolaire : modernisation de la gestion de la cantine et de la garderie

La Municipalité vient de faire évoluer le système d'inscription à la restauration et à la garderie périscolaires afin d'améliorer les services proposés aux familles, de lutter contre le gaspillage et de maîtriser les coûts de gestion.
La nouvelle formule, qui fonctionne depuis la fin de l'année dernière, donne toute satisfaction. Elle permet très facilement de retenir/annuler une place en garderie mais aussi de commander/annuler un ou des repas via un portail internet.

4.2 Sécurité : création d'allées piétonnières

La marche est une activité physique conseillée dans tous les cas, à raison de 30 minutes par jour, même lorsque les articulations sont atteintes par des phénomènes arthrosiques. Elle permet non seulement d'entretenir une bonne condition physique, de s'oxygéner mais aussi d'éviter un gain de poids.

Randonneurs confirmés ou marcheurs occasionnels, tous empruntent nos chemins et notamment des Villersois (es). Encore faut-il le faire en toute sécurité.
La Municipalité a pris les choses en main pour offrir aux uns et aux autres les conditions favorables à une pratique sécurisée de ce sport doux.

Avec l'appui financier du département (46 800 € de subventions, soit 60%), trois allées piétonnières aux normes PMR ont ainsi été créées aux abords du village pour le relier aux chemins de randonnée qui quadrillent le territoire communal et le Cambrésis.

Un premier cheminement a été mis en place dans la rue de Cambrai le long de la RD 114, un autre dans la rue d'Avesnes-les-Aubert le long de la RD 74 et le troisième dans la rue d'Avesnes-le-Sec le long de la RD 74.

Là où cela été nécessaire, le « busage » des fossés a été effectué, des bordures ont été installées et des trottoirs en béton désactivé créés par l'entreprise DESCAMPS TP, titulaire du marché, avec une maitrise d'œuvre réalisée en interne, source d'économies. Ces cheminements sécurisés sont en service.

Compte tenu du coût de l'opération (75 000 € ht), il n'a pas été possible de couvrir l'ensemble de la commune en 2019 mais, dès que possible, des travaux identiques seront lancés dans les rues de Haspres, de Saulzoir et Verdun.

4.3 Site « mairie » : rejointoiement du local carburant

Sous la précédente mandature, un local carburant a été créé pour des raisons de sécurité et l'ancien stockage supprimé sous la salle des fêtes.
En mauvais état, ce bâtiment a fait l'objet de travaux extérieurs sous la forme d'un rejointoiement des murs. Cette opération a été effectuée par les services techniques.
D'autres interventions sont prévues dans un proche avenir pour garantir la pérennité du bâtiment et assurer sa mise aux normes.

4.4 Site « mairie » : rejointoiement du local colombophile

Situé non loin de la salle de réception et le local carburant, le siège de l'association colombophile « L'Estafette » a également fait l'objet d'une rénovation extérieure. Les services techniques ont procédé au rejointoiement des murs extérieurs dans le second semestre 2018. A l'intérieur, des travaux sont également prévus prochainement.

4.5 Église : travaux d'électricité

Des travaux d'électricité ont été réalisés dernièrement à l'église par l'entreprise LOGITRAVAUX. Des raisons de sécurité ont poussé la Municipalité à engager cette opération qui s'est traduite par la rénovation du circuit électrique et de l'éclairage dans l'escalier du clocher mais aussi sous le porche.
Montant de l'opération : 2 388.50 € ht.

4.6 Création d'un second terrain de pétanque

La pétanque connaît actuellement un réel engouement dans notre village. La Municipalité a donc décidé d'accompagner cette activité sportive en créant, sur le site de la rue de Haspres, un premier terrain de jeu en 2018 puis un second au printemps 2019. Les travaux les plus récents ont été confiés à la société DESCAMPS TP. L'opération, dont le montant s'élève à 11 750 € ht, s'est faite en concertation avec l'association « Club Sportif Villersois ».

4.7 Rénovation urbaine : remise en état d'un logement communal (rue Jules Guesde)

Pour des raisons administratives, la réhabilitation du logement communal situé à proximité de l'école Marie Curie (rue Jules Guesde) a pris du retard. Attendus en septembre dernier, les travaux vont finalement commencer dans les prochaines semaines (calendrier opérationnel non communiqué par le bailleur social à ce jour). PARTENORD Habitat va engager des travaux d'un montant de 132 000 euros HT pour mettre aux normes cette habitation construite au début des années 1980 : rénovation de la dalle béton, remplacement des huisseries, renforcement de l'isolation, réfection des murs, sols et plafonds, remplacement de la chaudière, … sont au programme. En somme, une rénovation complète de l'immeuble en vue d'y créer un logement social moderne et tout confort qui sera mis à disposition d'ici à la fin de l'année.

4.8 Sécurité : demande d'un radar fixe automatique

Les excès de vitesse sont malheureusement courants ici comme dans d'autres communes. En 2017, M. le Maire a envoyé, à M. le Sous-Préfet, un courrier dans lequel il relatait l'incivisme de certains automobilistes et les dangers encourus par les Villersois(es) tout en demandant l'installation d'un radar fixe automatique sur l'axe principal de la commune (rues de Cambrai et de Saulzoir).

Cette demande a finalement été examinée par les services de l'État qui l'ont prise en considération mais ne disposent pas, pour l'instant, des moyens financiers nécessaires à la réalisation d'une telle opération.

Installer un radar coûte cher mais c'est pourtant une nécessité pour calmer ceux qui, par un comportement irresponsable, mettent la vie des autres en péril. Le drame qui vient de se produire dernièrement à LORIENT le prouve une fois de plus.
Aussi, la Municipalité ne baissera-t-elle pas ses exigences en termes de sécurité. Un nouveau courrier sera prochainement envoyé par M. le Maire pour obtenir gain de cause.

5. TÉLÉCOMMUNICATIONS

5.1 Téléphonie mobile

Beaucoup d'Administrés rencontrent, au quotidien, des difficultés en termes de téléphonie mobile « indoor ».

L'implantation d'une antenne-relais sur le territoire communal est la seule solution permettant de supprimer les problèmes de réception téléphonique à l'intérieur des bâtiments pour les utilisateurs de téléphone portable.

Tous les Villersois(es) ont été consultés(ées) sur ce **projet privé présenté par la société CIRCET pour le compte d'Orange.**

L'ouverture de l'urne mise à disposition du public et le dépouillement des coupons-réponses s'est fait en mairie, en présence de M. Vincent BERA. Les résultats sont publiés, depuis plusieurs mois, sur le site internet communal et donnent une majorité écrasante des suffrages exprimés en faveur du OUI : 179 / 76,2%, Contre : 56 / 23,8 %

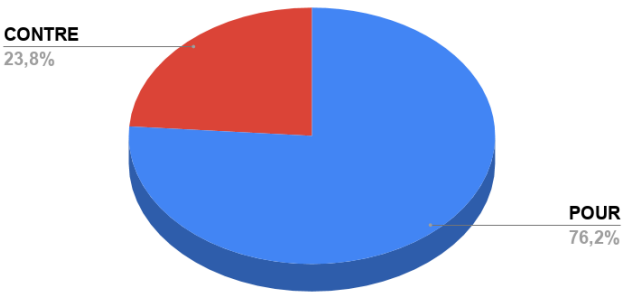

Toutefois, la décision d'implantation n'appartient pas au Conseil Municipal. Elle est entre les mains du propriétaire de la parcelle identifiée comme définitivement la meilleure et l'unique pour assurer une couverture complète du village. À ce jour il n'a donc pas donné son accord pour engager les travaux.

Le projet est donc en attente pour l'instant.

5.2 Haut débit internet

Le déploiement de la fibre optique dans le village est une priorité pour les élus, ce dossier est suivi particulièrement.
Cette compétence est assurée par la communauté d'agglomération de Cambrai.
Il est confirmé que la société Orange est l'opérateur-déployeur de la fibre pour notre commune et que des engagements récents ont été pris au niveau national pour que le déploiement soit réalisé courant 2020, avec les premiers logements éligibles la même année.

Concrètement, nous allons en lien avec la Communauté d'agglomération, suivre dès 2019 la première étape qui consiste pour Orange à implanter prochainement deux armoires de rue pour déployer les 613 prises à réaliser dans notre commune.

Zone de déploiement

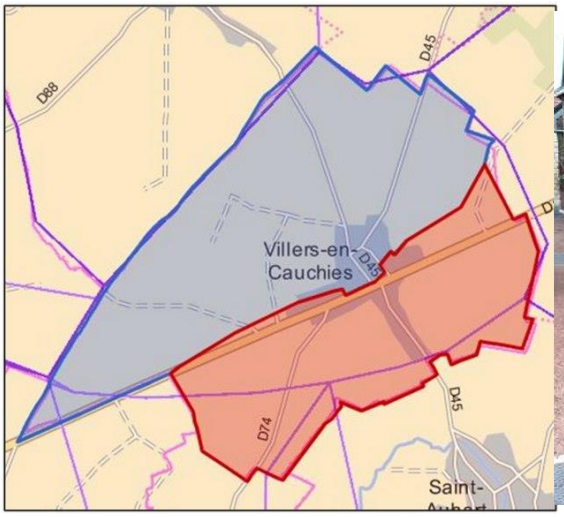

Photomontage de l'implantation d'une armoire

6. CADRE DE VIE

6.1 Opération « Nettoyons la nature »

Dernièrement, la Municipalité a sollicité l'aide de la population pour procéder au nettoyage des chemins communaux situés en périphérie du village. Quelques Villersois(es) dont deux jeunes lycéens ont répondu à l'appel et sont venus renforcer l'équipe municipale.

Au total, 13 volontaires ont participé, sous un beau soleil printanier, à l'opération « Nettoyons la nature » qui s'est déroulée le samedi 30 mars 2019. Des déchets de toute nature ont été collectés, conditionnés dans une vingtaine de sacs et emmenés à la déchetterie par le personnel communal.

6.2 Installation de poubelles

Huit poubelles ont été récemment achetées et installées, par les agents communaux, en différents points du village et dans les lieux de rassemblement de la commune (arrêts de bus, école et accueil périscolaire).

Deux autres seront prochainement installées près du château d'eau et à l'espace sportif à proximité des terrains de pétanque. Cela participe de la responsabilité de chacun de donner à voir un village agréable et propre…

6.3 Nettoyage du dépôt communal

Après la fermeture de la gare en 1960, le site de la rue de Saulzoir fut racheté, par la Direction Départementale de l'Équipement, pour y stocker des matériaux nécessaires à la réfection des voiries. De moins en moins utilisé par le Département, la Municipalité l'a racheté à l'euro symbolique. En début d'année dernière, la Société des Cars du Cambrésis a sollicité la commune pour louer une partie de cette zone en vue d'y garer des bus.
Leur accueil a nécessité un nettoyage complet des lieux. La montagne de terres, de branchages et de gravats accumulée depuis de nombreuses années, a été évacuée en décharge par une société privée.

Cette opération, dont le montant s'élève à 13 500 € ht, a donc permis de libérer de l'espace pour assurer le stationnement payant de véhicules lourds, de faire de la place pour le stockage temporaire de pondéreux destinés à la commune et surtout de mettre les riverains davantage à l'abri des nuisibles.

6.4 Fleurissement de la commune

La place du végétal dans nos collectivités est primordiale pour ses effets bénéfiques sur les plans sanitaire, environnemental, esthétique et même social. Comme chaque année, la Municipalité a eu à cœur de fleurir le village pour lui donner un peu plus de cachet et le rendre plus agréable à vivre. Ce sont plus de 1500 fleurs, offertes par la CAC, qui ont ainsi été plantées. Cette opération a été effectuée par la société BIOCAMBRESIS et nos ouvriers communaux qui prennent soin des parterres et des bacs.

7. MANIFESTATIONS 2019

7.1 Sortie des Aînés

Le 13 décembre 2018, les Séniors de la commune, au nombre de cinquante, ont assisté à un spectacle (intitulé « Champagne ») qui s'est déroulé aux palais des grottes de Cambrai. Des chansons et des danses des années 1950 à 80 ont agrémenté cet après-midi d'automne et chacun est rentré chez soi ravi de s'être remémoré des souvenirs de jeunesse.
Si l'opportunité se présente, la Municipalité entend bien reconduire cette manifestation en 2019.

7.2 Vacances de neige

Depuis 2013, la Municipalité organise des vacances de neige annuelles à CHAMPANGES/BERNEX (74) et réservées aux jeunes Villersois (scolarisés en classe de CM2 sur place ou à l'extérieur).
Cette année encore, 13 enfants sont partis et ont pleinement profité des plaisirs de la montagne (février 2019). La Commune a pris à sa charge l'essentiel des frais de séjour (672,00 €/enfant).

7.3 Repas des Aînés

Le 14 avril dernier s'est déroulé le traditionnel repas des Aînés à la salle des fêtes. La bonne humeur était de rigueur parmi les invités heureux de se retrouver, de partager un moment de convivialité et d'oublier, durant quelques heures les soucis du quotidien. Comme chaque année, les doyens d'âge ont été particulièrement choyés à savoir M^me^ Jeannine BILLOIR, M. Henri BLONDY et le couple le plus ancien M. et M^me^ Émile LERIQUE. Chacun a pu apprécier les efforts de décoration, le repas et l'ambiance musicale.

7.4 Loto

Le dimanche 17 mars 2019 s'est déroulé le traditionnel loto à la salle des fêtes, organisé par la Municipalité et « Villers en fête ». Beaucoup de personnes extérieures et quelques autres de Villers avaient répondu à l'invitation. Certaines d'entre elles ont eu la joie de gagner de beaux lots. Les recettes dégagées seront prochainement reversées au profit des enfants de l'école Marie Curie.

7.5 Chasse aux œufs de Pâques

Pour la deuxième année consécutive, à l'occasion de Pâques, la Municipalité a organisé, le samedi 20 avril dernier, une chasse aux œufs en chocolat, dans l'espace sportif (rue de Haspres). De nombreux parents et enfants avaient répondu à l'invitation communale. C'est sous un soleil radieux que s'est déroulée cette manifestation sympathique au cours de laquelle les enfants sont partis à la recherche de friandises qui ont été partagées équitablement.

7.6 Concert de printemps

Le 31 mars dernier, en ce début de printemps, un très beau concert a été donné, à la salle des fêtes, par l'harmonie municipale. En première partie, les élèves de l'école de musique ont fait preuve d'un réel talent dans l'interprétation de quelques morceaux de choix exécutés sous la direction de leur professeur et de Stéphanie LEMAIRE, Directrice.
En seconde partie, l'harmonie, présidée par Michel BAUDRY et Michel DENOYELLE, a également montré toute l'étendue de son art sous la baguette de Stéphanie LEMAIRE et d'Alain MERESSE. Une fois de plus, la musique a été mise à l'honneur dans notre commune et le sera encore notamment lors des prochaines ducasses (21 juillet et 6 octobre 2019) et à l'occasion de la Sainte-Cécile (8 décembre 2019).

7.7 1er mai - fête du travail

C'est en petit comité que le 1er mai, fête du travail, fut commémoré. A cette occasion, M. Roger BARBARISI étant excusé, la Municipalité a eu le plaisir de mettre à l'honneur M. Frédéric BILLOIR, salarié, depuis plus de vingt ans, dans la grande distribution au service de l'enseigne Auchan. A ce titre, il a été décoré de la médaille du travail échelon argent.

7.8 8 mai - commémoration de la victoire de 1945

Le 8 mai est devenu jour férié en France en 1953 et s'est imposé comme la date symbolique de la Seconde Guerre mondiale au même titre que le 11 novembre pour la Grande Guerre. Faisant la nique aux prévisions météorologiques, c'est sous un soleil radieux que la Municipalité et les Anciens Combattants ont commémoré la 74e anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin des hostilités en Europe.

Signée en deux temps, la capitulation de l'armée du IIIe Reich a mis fin à un conflit qui fit plus de 36 millions de morts sur le continent. Cette cérémonie a réuni peu de participants mais était empreinte d'une grande solennité. Les personnes qui s'étaient déplacées n'ont pas à regretter d'avoir donné un peu de leur temps pour rendre hommage au courage des femmes et des hommes qui ont sacrifié jusqu'à leur vie pour redonner à notre pays liberté, dignité et espoir.

7.9 Fête des mères

Les débuts de la fête des mères remontent au XIXème siècle. Mais c'est au siècle suivant que le gouvernement français officialisa une journée des Mères (1929), journée qui fut ensuite inscrite au calendrier officiel par le régime de Vichy en 1941. Enfin, après-guerre, la loi du 24 mai 1950 stipula que la République française rendait officiellement hommage chaque année aux mères françaises.

La Municipalité s'inscrit dans cette tradition et a invité, le 26 avril dernier, l'ensemble des mamans du village pour les mettre à l'honneur et partager un moment convivial au terme duquel un cadeau leur fut offert.

7.10 Parcours du cœur

À chaque début de printemps, l'opération « Parcours du cœur » est lancée aux quatre coins de la France. Elle se traduit par une campagne de sensibilisation destinée à rappeler la nécessité de prendre soin de nous et de « bouger » pour améliorer notre santé en combattant la sédentarité.
Le dimanche 7 avril dernier, un petit groupe de 25 Villersois(es), pleinement convaincus par le message délivré, s'est engagé entre deux averses, sur les chemins fraîchement nettoyés de la commune. En imperméable et munis de parapluies, les participants ont marché à leur rythme dans une nature en renouvellement et dans une ambiance conviviale. Au terme du parcours, la Municipalité les a accueillis à la salle de réception pour une collation bien méritée.

7.11 Concert d'été

A la demande de l'harmonie municipale, le concert de la ducasse est avancé au dimanche 21 juillet 2019 à 18h00 à la salle des fêtes.

7.12 1ère ducasse : programme

A l'occasion de la première ducasse, la Municipalité vous propose de participer aux réjouissances qui se dérouleront du 27 au 30 juillet 2019.
Samedi 27 juillet 2019 :
- 13h00-18h00 : Vide-grenier (résidence La Houblonnière).
- 21h30 : Retraite aux flambeaux (lieu de rassemblement : salle de réception – cour de la mairie).
- 23h00 : Feu d'artifice (espace sportif - rue de Haspres). Thème : « Il était une fois l'espace ».

Dimanche 28 juillet 2019 :
- Fête foraine.
- 16h30 : Spectacle de variétés à la salle des fêtes (gratuit).

Lundi 29 juillet 2019 :
- Fête foraine.
- 18H30 : match de football (espace sportif - rue de Haspres).

Mardi 30 juillet 2019 :
- Fête foraine.

8. DÉLIBÉRATIONS

Les comptes-rendus de l'année en cours sont affichés sur le site internet.

Réunion de conseil du 03-09-2018

- Renouvellement du contrat de maintenance des deux défibrillateurs (mairie et salle des sports) pour une durée d'un an (renouvelable par tacite reconduction) avec la société CARDIOP. Montant de la prestation : 368 euros ht.
- Achat d'un four à air pulsé GN1/1 (10 niveaux) et d'un support pour la salle de réception. Fournisseur : société HENRI JULIEN. Montant : 2 680,00 € ht (fourniture et pose).

Réunion de conseil du 12-11-2018

- Autorisation de créer des toilettes publiques dans la cour de la mairie et de solliciter des subventions. Montant de l'opération : 40 840,00 ht.
- Autorisation de poursuivre la rénovation de l'école communale, de procéder à des travaux supplémentaires dans le bâtiment le plus ancien et de solliciter des subventions. Montant de l'opération : 44 500,00 ht.
- Autorisation de confier une mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études BERTIN pour s'assurer de l'état structurel de la mairie avant de procéder à sa rénovation complète. Montant de la prestation : 750,00 € ht.
- Attribution d'un bon d'achat aux 9 agents contractuels travaillant ou ayant travaillé pour la commune en 2018. Montant total des gratifications allouées à l'occasion des fêtes de fin d'année : 690 €.
- Reconduction des vacances de neige en 2019, la commune prenant à sa charge les 2/3 du séjour (672 euros/personne).
- Reconduction d'un spectacle offert aux enfants des écoles à l'occasion des fêtes de fin d'année (jeudi 20 décembre 2018). Montant de la prestation : 805,69 € ht.

Réunion de conseil PLU du 19-12-2018

- Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) suite à la fin de l'enquête publique (12 juillet 2018), à la remise du rapport de M. le Commissaire-enquêteur accompagné de ses conclusions motivées et aux corrections prenant en compte les avis des personnes Publiques Associées et les remarques formulées à l'enquête.
- Autorisation d'instituer un droit de préemption urbain (DPU) sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U et AU, en vertu de l'article L211-1 du code de l'urbanisme.

Réunion de conseil du 14-02-2019

- Attribution au bureau d'études « AZIMUT » d'une mission de maîtrise d'œuvre concernant des travaux de réhabilitation de l'accueil périscolaire. Montant de la prestation : 2 500 € ht.
- Autorisation de recruter un bureau d'études en vue de l'élaboration d'un projet de restauration de la mairie.
- Autorisation de lancer un marché de voirie portant sur des travaux divers (Création de cheminements piétonniers hors agglomération, le long de certaines RD, d'une double écluse rue d'Avesnes le sec, d'un terrain de pétanque à l'espace sportif,…).
- Autorisation de création d'un second terrain de pétanque à l'espace sportif pour un montant estimé à 12 000 € ht.
- Accord pour lancer l'opération de protection des vitraux du chœur de l'église. Opération confiée à l'entreprise SALMON. Montant de l'opération : 4 000 € ht.
- Autorisation de signer une convention avec le Département concernant la création et l'entretien d'une double écluse (rue d'Avesnes-le-Sec).
- Autorisation de *p*rocéder au recollement, au tri et au classement de l'ensemble des archives conservées en mairie. Opération (à réaliser par tranches) confiée au CDG 59 pour un montant de 9 000 €.

- Renouvellement du contrat de maintenance des radiants de la salle des sports au profit de l'entreprise BOUTTEAUX (Louvignies-les-Quesnoy). *Montant de la prestation* pour l'année 2019 *:* 518,50 € ht.
- Recrutement de M. Jean-Luc CHAUVIER comme Directeur de l'ALSH 2019 (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).
- Autorisation de reprofilage du « vert fossé », en finançant l'opération sur le budget des eaux et de l'assainissement.

Réunion de conseil du 14-12-2018

- Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en vertu du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 instaurant un nouveau régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires de l'Etat et transposable à la fonction publique territoriale.
- Mise en place du RISEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement).
- Adhésion au service de la médecine préventive du CDG 59 (Conformément à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) et signature d'une convention qui assure les missions de surveillance générale médicale des agents, les visites médicales particulières et les visites d'embauche.
- Recrutement, au titre de l'année 2019, des deux agents recenseurs non titulaires et à temps non complet afin d'assurer les opérations de recensement organisées par la collectivité. Deux candidatures présentées et acceptées : Mmes Julie BATAILLE et Alice SOURDEAU.
- Mise en œuvre de la réforme de la commission de contrôle des listes électorales conformément à la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 et prévu par les IV, V, VI et VII de l'article 19 du nouveau code électoral.
- Rénovation du chauffage central de l'école. Installation de deux chaudières à condensation (65 kw) confiée à la société DIMS (Escaudœuvres) pour un montant de 12 375,50 € ht.

9. MÉDIATHÈQUE

Affiliée au réseau de lecture publique « La porte du Cambrésis », la médiathèque de Villers-en-Cauchies est toujours à votre disposition pour le prêt de livres, de CD et de DVD. Elle accueille aussi des expositions temporaires et organise, depuis 2014, des spectacles à destination des plus jeunes.

En octobre dernier, elle a participé à une animation de secteur organisée sur le thème de la Bande Dessinée. En collaboration avec les enseignantes et grâce à l'assistance technique des professionnels de la médiathèque départementale de Caudry, les bénévoles ont présenté aux Petits de la Maternelle, à l'aide d'albums prêtés, un personnage « le Petit Poilu » et l'ont fait vivre au travers d'un spectacle de marionnettes. Quant aux élèves des classes primaires, ils ont accueilli un dessinateur-scénariste-coloriste, Brice FOLLET, qui les a initiés à l'élaboration et au dessin d'une BD.

10. PERSONNEL COMMUNAL

Après le départ de Mme Florence DENEUBOURG, secrétaire de mairie, et en raison de l'absence prolongée de M. Michel REYNIER, le service administratif de la mairie a connu un automne compliqué et n'a fonctionné qu'avec la bonne volonté des élus. La nomination respective de Mme Amélie MONTEIRO et de Mme Françoise VANGENEBERG sur des postes d'Adjointe administrative a permis de retrouver un service administratif normalisé.

Nous souhaitons, par ailleurs, saluer le départ en retraite de Mmes Cécile RICQUE et Lucette LERICHE après de nombreuses années de bons et loyaux services. Agents d'entretien et intervenantes à l'accueil périscolaire, elles

ont toutes deux contribué à l'entretien et au bon fonctionnement de ces structures si importantes pour le bon déroulement de la scolarité de nos enfants. Qu'elles en soient remerciées.

11. ASSOCIATIONS

11.1 Mise à disposition des salles communales

Mesdames et Messieurs les Présidents(es) des associations villersoises sont invités(ées) à se présenter en mairie en vue de réserver les salles dont ils auraient besoin pour l'exercice 2020.
En cas d'impossibilité, il leur est demandé de bien vouloir se faire représenter.
Mme Françoise VANGENEBERG recevra les demandes de réservation **le mercredi 3 juillet 2019 à 18h30.**
Au-delà de cette date, la Commune louera, à son profit, les salles de réception et des fêtes, à tout particulier qui en manifestera le souhait.

11.2 Subventions 2019

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 10 avril 2019, l'assemblée a voté, à l'unanimité, l'ensemble des subventions sollicitées par les associations locales.

ASSOCIATIONS	MONTANT 2019
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	305 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	176 €
MUSIQUE MUNICIPALE	3 900 €
SOCIÉTÉ COLOMBOPHILE	100 €
SPORT POUR TOUS	180 €
VÉLO SANTE	300 €
VILLERS TENNIS	300 €
NOS PETITS COMPAGNONS	300 €
POCHECO CANOPÉE	100 €
VILLERS EN FÊTE	2 000 €
LE TEMPS DE VIVRE	350 €
BADMINTON VILLERSOIS CLUB	300 €
TOTAL	**8 311 €**

12. ÉTAT CIVIL 2018

Au cours de l'année 2018, notre communauté s'est enrichie de la venue au monde de 14 enfants, a partagé la joie de 4 jeunes couples et a déploré la disparition de 11 Villersois(es). A Ceux qui ont vécu un événement heureux, la Municipalité renouvelle ses sincères félicitations. A Ceux qui ont été confrontés au deuil et sont dans la peine suite au départ d'un être cher, la Municipalité présente à nouveau ses sincères condoléances.

Naissances

1-	20/01/2018	MOYEN Hugo
2-	24/01/2018	MÉTAYER Ambre Claire
3-	28/01/2018	BRULÉ Jean Daniel Joël
4-	24/05/2018	GLACET Liana Corine
5-	06/06/2018	BARBARISI Jordan
6-	21/06/2018	LEPAN Baptiste
7-	31/07/2018	DIVERCHY Louise
8-	10/08/2018	RUELLE Inès
9-	20/08/2018	COUTELARD Léo
10-	11/10/2018	DOOLAEGHE Illan
11-	06/11/2018	JOSPIN Nolan
12-	18/11/2018	MILIOTO Erika
13-	28/11/2018	DELMOITIEZ Maxime
14-	29/11/2018	LANEZ Raphaël

Mariages

1-	05/05/2018	DELBARRE Benjamin et DELACROIX Stéphanie
2-	16/06/2018	PAMART Sébastien et LARGILLET Marie-Céline
3-	21/07/2018	QUERSIN Brice et JANJANIN Lucie
4-	24/11/2018	CASTIER Gaëtan et QUERSIN Valentine

Décès

1-	10/01/2018	RUELLE Roger Léon
2-	10/02/2018	DECEUNINCK Robert
3-	12/02/2018	LANCIAUX Modeste
4-	20/02/2018	BLANGY Jocelyne
5-	02/03/2018	HERLEM Robert
6-	08/05/2018	JOCAILLE Noël
7-	17/07/2018	BOUQUET Claude
8-	25/07/2018	MORLET Marcel
9-	09/09/2018	DOUAI Marcel
10-	02/12/2018	MASQUELIER Marguerite
11-	18/12/2018	PREVOT Marie-christine

13. INFORMATIONS DIVERSES

13.1 Don du sang

« Donner du sang sauve des vies ». Toute personne bien portante peut faire cet acte généreux notamment en se rendant à la salle des fêtes de Haspres aux dates suivantes : le vendredi 9 août 2019 et le vendredi 15 novembre 2019. Il est également possible de se rendre à l'établissement français du sang à Valenciennes (centre Tertival – chemin des Alliés) du lundi au vendredi (9h30 – 17h00) et le samedi (8h00 -12h00). Fermé le mardi.

13.2 Taille des haies

En vertu de l'article R 116-2-5 du code de la voirie routière, il est interdit de laisser pousser les haies et les arbres à moins de deux mètres du domaine public. La responsabilité du propriétaire peut être engagée si un accident survenait. La Municipalité invite donc les Administrés à entretenir régulièrement leurs plantations afin de préserver le patrimoine végétal, de garantir la sécurité de tous, de conserver la qualité de vie et d'assurer l'accessibilité de tous dans le village. De son côté, la commune en fait autant.

13.3 Démarchage à domicile

Le démarchage à domicile est une pratique courante qui peut parfois prendre un caractère frauduleux et délictuel : escroquerie, vol, repérages en vue de commettre un cambriolage,…Il est donc nécessaire d'être particulièrement vigilant.

Depuis quelques années déjà, M. le Maire a pris des dispositions pour encadrer la pratique du « porte à porte » dans le village.

Le démarchage commercial ou quête sur le territoire de la commune est autorisée sous réserve que toute société, entreprise individuelle, entreprise artisanale ou association déclare cette pratique en mairie **avant de commencer la prospection**. M. le Maire délivre alors une autorisation de passage (avec photo du demandeur) qui doit être présentée aux Villersois(es).

Ne sont pas concernées les ventes à domicile de produits de consommation courante au cours de tournées effectuées par des commerçants (boulangers, épicerie,...).

Tout démarchage ou quête non déclaré doit être signalée au service administratif de la mairie qui se chargera de prévenir immédiatement la Gendarmerie Nationale en vue de contrôler les contrevenants et de les dissuader de revenir.

ATTENTION : le fait d'avoir déclaré une prospection ou une quête n'autorise, en aucun cas, le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

13.4 Le chèque énergie

Le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie à partir de 2018. Il est attribué en fonction des ressources fiscales (revenu fiscal de référence) et de la composition du ménage. Il est envoyé nominativement à l'adresse connue des services fiscaux. Pour en bénéficier, à aucun moment, le bénéficiaire n'est démarché (ni à son domicile, ni par téléphone), ni ne doit communiquer ses références bancaires : toute sollicitation en ce sens doit être refusée.

Le chèque énergie est nominatif et vous aide à payer les factures d'énergie de votre logement. Il est attribué pour une année en fonction de vos ressources et de la composition de votre foyer. Vous le recevez automatiquement par courrier, chez vous.

Attention, pour bénéficier du chèque énergie :

- vous devez impérativement avoir déclaré vos revenus auprès des services fiscaux, même en cas de revenus faibles ou nuls (il est inutile en revanche de transmettre votre avis d'imposition sur les revenus pour bénéficier du chèque). Votre droit à bénéficier du chèque énergie sera établi sur la base de cette déclaration.
- vous devez habiter dans un logement imposable à la taxe d'habitation (même si vous en êtes exonéré).

Avec le chèque énergie, vous bénéficiez également de droits et de réductions auprès de votre fournisseur d'électricité et/ou de gaz naturel :

- En cas de déménagement, vous ne paierez pas les frais de mise en service de votre contrat.
- En cas d'incident de paiement, vous bénéficierez :
    - du maintien de votre puissance électrique pendant la période de trêve hivernale (du 1 er novembre au 31 mars)
    - d'une réduction des frais liés à une intervention en cas d'impayés (réduction de puissance ou suspension d'alimentation)
    - d'une exonération, le cas échéant, des frais liés à un rejet de paiement

Pour savoir si vous êtes éligible au chèque énergie, rendez-vous sur le site ou téléphonez :
www.chequeenergie.gouv.fr rubrique Espace bénéficiaire/vérifier mon éligibilité

N° VERT 0 805 204 805
SERVICE ET APPEL GRATUITS

13.5 Recensement militaire

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser :

- auprès de la mairie de son domicile,
- ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

La période de recensement varie selon la situation du jeune.

À noter :

Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

13.6 Conciliateur de Justice

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Un nouveau conciliateur de Justice, M. Bernard DESOUTTER, tiendra permanence en mairie de Villers-en-Cauchies à partir de septembre 2019. A ce jour, les jours et heures de permanence ne sont pas encore définis, ils vous seront communiqués dès que possible.

13.7 Élections européennes

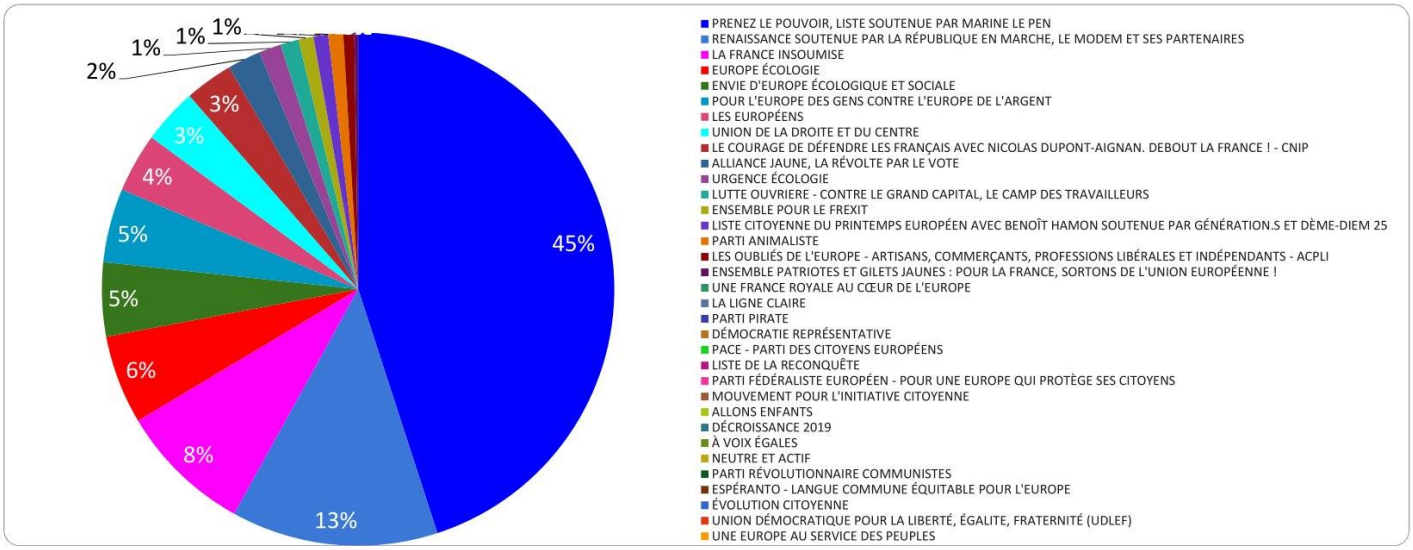

		Résultat du dimanche 26 mai 2019	
			%
	Inscrits	889	Participation:
	Votants	456	51,29%
	Exprimés	429	
	Votes blancs et nuls (en % des votes exprimés)	27	5,92%
M. Jordan BARDELLA	PRENEZ LE POUVOIR, LISTE SOUTENUE PAR MARINE LE PEN	193	44,99%
Mme Nathalie LOISEAU	RENAISSANCE SOUTENUE PAR LA RÉPUBLIQUE EN MARCHE, LE MODEM ET SES PARTENAIRES	56	13,05%
Mme Manon AUBRY	LA FRANCE INSOUMISE	36	8,39%
M. Yannick JADOT	EUROPE ÉCOLOGIE	24	5,59%
M. Raphaël GLUCKSMANN	ENVIE D'EUROPE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE	20	4,66%
M. Ian BROSSAT	POUR L'EUROPE DES GENS CONTRE L'EUROPE DE L'ARGENT	20	4,66%
M. Jean-Christophe LAGARDE	LES EUROPÉENS	16	3,73%
M. François-Xavier BELLAMY	UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE	15	3,50%
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	LE COURAGE DE DÉFENDRE LES FRANÇAIS AVEC NICOLAS DUPONT-AIGNAN. DEBOUT LA FRANCE ! - CNIP	13	3,03%
M. Francis LALANNE	ALLIANCE JAUNE, LA RÉVOLTE PAR LE VOTE	9	2,10%
M. Dominique BOURG	URGENCE ÉCOLOGIE	6	1,40%
Mme Nathalie ARTHAUD	LUTTE OUVRIERE - CONTRE LE GRAND CAPITAL, LE CAMP DES TRAVAILLEURS	5	1,17%
M. François ASSELINEAU	ENSEMBLE POUR LE FREXIT	4	0,93%
M. Benoît HAMON	LISTE CITOYENNE DU PRINTEMPS EUROPÉEN AVEC BENOÎT HAMON SOUTENUE PAR GÉNÉRATION.S ET DÈME-DIEM 25	4	0,93%
Mme Hélène THOUY	PARTI ANIMALISTE	4	0,93%
M. Olivier BIDOU	LES OUBLIÉS DE L'EUROPE - ARTISANS, COMMERÇANTS, PROFESSIONS LIBÉRALES ET INDÉPENDANTS - ACPLI	3	0,70%
M. Florian PHILIPPOT	ENSEMBLE PATRIOTES ET GILETS JAUNES : POUR LA FRANCE, SORTONS DE L'UNION EUROPÉENNE !	1	0,23%
M. Robert DE PREVOISIN	UNE FRANCE ROYALE AU CŒUR DE L'EUROPE	0	0,00%
M. Renaud CAMUS	LA LIGNE CLAIRE	0	0,00%
Mme Florie MARIE	PARTI PIRATE	0	0,00%
M. Hamada TRAORÉ	DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE	0	0,00%
M. Audric ALEXANDRE	PACE - PARTI DES CITOYENS EUROPÉENS	0	0,00%
M. Vincent VAUCLIN	LISTE DE LA RECONQUÊTE	0	0,00%
M. Yves GERNIGON	PARTI FÉDÉRALISTE EUROPÉEN - POUR UNE EUROPE QUI PROTÈGE SES CITOYENS	0	0,00%
M. Gilles HELGEN	MOUVEMENT POUR L'INITIATIVE CITOYENNE	0	0,00%
Mme Sophie CAILLAUD	ALLONS ENFANTS	0	0,00%
Mme Thérèse DELFEL	DÉCROISSANCE 2019	0	0,00%
Mme Nathalie TOMASINI	À VOIX ÉGALES	0	0,00%
Mme Cathy Denise Ginette CORBET	NEUTRE ET ACTIF	0	0,00%
M. Antonio SANCHEZ	PARTI RÉVOLUTIONNAIRE COMMUNISTES	0	0,00%
M. Pierre DIEUMEGARD	ESPÉRANTO - LANGUE COMMUNE ÉQUITABLE POUR L'EUROPE	0	0,00%
M. Christophe CHALENÇON	ÉVOLUTION CITOYENNE	0	0,00%
M. Christian Luc PERSON	UNION DÉMOCRATIQUE POUR LA LIBERTÉ, ÉGALITE, FRATERNITÉ (UDLEF)	0	0,00%
M. Nagib AZERGUI	UNE EUROPE AU SERVICE DES PEUPLES	0	0,00%